

Compte rendu de l'assemblée générale du 7 avril 2012

Soixante et onze personnes sont présentes et trente cinq représentées (pouvoirs).
Le quorum n'étant pas atteint, une assemblée extraordinaire est donc convoquée à 10h30.

Rapport moral

Le Président Renaud Pinoit rappelle la démission de Yannick Lange pour raisons personnelles.
Il le remercie pour le travail effectué au sein du CA en tant que Président.

Le Président confirme que l'AVIF a deux principaux combats : le dossier pénal et la sécurité.

Il rappelle que des membres de l'AVIF ont travaillé sur les dossiers concernant les PPRI et la DUP d'expropriation et ont été reçus par les commissaires enquêteurs.

Ces deux dossiers semblent pour le moment bloqués compte tenu du contexte politique électoral.

La décision brutale de raser des maisons a eu un coût qui, comparé à ce que coûterait la mise en sécurité par des digues, laisse perplexe.

La sécurité de ceux qui habitent toujours dans cette zone reste une grande préoccupation.

Renaud Pinoit rappelle qu'une entrevue a eu lieu à Paris avec notre avocate Maître Lepage.

Ce rendez-vous a été suivi par la réunion au Tribunal des Sables d'Olonne avec le Juge d'Instruction, le Procureur, les parties civiles et leurs avocats.

D'autre part, l'association « Artistes pour Xynthia » a permis de récolter la somme de 23 000 € dédiés au financement d'une stèle pour les victimes. Sa Présidente est Elisabeth Tabary.

Rapport financier

Situation comptable au 30 mars 2012

Total recettes : 16 498 €

Total Dépenses : 14 970 €

Solde compte courant 1 528 €

Solde livret bleu 9 000 €

Solde AVIF 10 528 euros

Solde AVIF.COMM 1 992 euros

La trésorière rappelle qu'il reste à financer 11 960 euros pour le dossier pénal sur les deux prochaines années. (Contrat Lepage)

Nous n'avons plus de local, nous faisons les réunions chez les uns et les autres.

Le dossier pénal étant le plus lourd financièrement, il est demandé aux familles « Parties Civiles » qui le souhaitent et le peuvent de régler 20 euros par personne.

L'association étant agréée par le Ministère de la Justice elle doit une transparence de ses comptes qui sont envoyés annuellement au Procureur.

Il nous faut donc un commissaire aux comptes.

Compte rendu des enquêtes publiques

Pour les PPRI, les enquêteurs ont publié leur rapport mais la décision des services de l'Etat n'est pas encore connue.

La DUP d'expropriation concerne 17 habitations à La Faute sur Mer et 70 à l'Aiguillon sur Mer. Les bases de réflexion et de négociation mettant en parallèle le coût d'expropriation de 17 maisons à La Faute et le coût des digues sont totalement aberrantes. Seul devrait être retenu le coût global de rachat des maisons d'autant qu'il reste des habitations dans cette zone qui nécessitent une protection. Pour l'Aiguillon, Marie Christine Baffoux-Kays, Présidente de l'ARPA, insiste aussi sur la nécessité de digues en bon état. Un dossier complet a été envoyé, photos à l'appui, et les travaux ont commencé. La mobilisation pour défendre les maisons reste forte devant tant d'incohérence. Qu'en est-il des projets de nouvelles constructions qui pourraient pousser en limite de zone ?

La question de l'indemnisation des terrains nus n'a toujours pas de réponse. Le Préfet, M Schmelz, rencontré le 22 février par l'AVIF, évoque la possibilité pour certains de ces terrains de « bénéficier » d'une expropriation dans le cadre d'un projet global sur les zones déconstruites.

Mais que ce soit pour les PPRI ou les dossiers d'expropriation, l'argument principal reste la solidité des digues et des travaux de protection.
(Rappel : le kilomètre de digue coûte 1 million d'euros)

La digue Est, les routes et les chemins de l'ASA des Chauveau ont bien été transférés à la commune. Il ne manque plus que l'arrêté préfectoral*.
La dune de La Belle Henriette reste la propriété de l'Etat.
Lorsqu'il s'agit de travaux de confortement sans rehaussement, les décisions sont du ressort de la commune. Lorsqu'ils sont plus importants, la Préfecture doit donner son avis.
Sur l'Aiguillon, le renforcement des digues est en cours à une hauteur de 6,2m.
A La Faute sur Mer, le début des travaux est programmé pour fin 2012, début 2013.

Ces travaux sont liés à l'élaboration d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations). La Faute sur Mer et l'Aiguillon sur Mer font partie de celui du Syndicat Mixte du Marais Poitevin-Bassin du Lay (qui va jusqu'à Mareuil). Les problèmes liés aux inondations fluviales et maritimes étant très différents, le regroupement de toutes ces communes risque de ralentir le processus.

Parmi les projets, il y a celui de l'Etat concernant une digue de second rang le long du Platin et celui communal concernant une digue retour côté forêt qui risquerait d'emprisonner l'eau en l'empêchant de s'écouler.

** cet arrêté préfectoral n° 12/DDTM/155 a été publié le 5 avril 2012*

Procédure pénale

Lors de la rencontre organisée avec le Procureur et le Juge d'Instruction, la consigne a été donnée de garder la confidentialité des informations.
Le dossier progresse sur les deux chefs d'inculpation « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui. »
Rappelons que l'enquête a été déclenchée le 3 mars 2010, avant les premiers dépôts de plainte, par le Procureur des Sables d'Olonne.

Commémoration

La deuxième commémoration a eu lieu le 4 mars 2012 au pied de la banderole.
L'AVIF avait sollicité la participation de la Paroisse ainsi que celle d'un Imam.
Le Président rappelle le refus de Monsieur le Curé de La Faute de participer à cette célébration.

La stèle

Pour le lieu de mémoire, la demande de l'association pour la mise à disposition de la parcelle 851 est restée sans réponse.
L'AVIF a adressé un nouveau courrier à Monsieur le Maire pour demander une concession au cimetière. La commune a proposé de fixer la plaque au mur à proximité du « Jardin du Souvenir » demandant, en contrepartie, le retrait de la banderole.
L'Assemblée Générale refuse cette proposition à l'unanimité.
Nous devons encore attendre pour avoir un vrai lieu de recueillement.

Renouvellement du tiers sortant

Le Conseil d'administration est de douze membres.

2 démissions : Yannick Lange, Marie Pierre de Lépinay
2 sortantes : MC Baffoux Kays, Florence Vignaud

6 candidats : Bernadette Leroy, Chantal Berlemont, Christian Sanchidrian, Gisèle Arnault, Marie-Christine Baffoux Kays, Florence Vignaud

L'Assemblée Générale a accepté à l'unanimité de passer le nombre de sièges au CA de 12 à 14 membres.

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité.
Un CA s'est tenu à l'issue de l'assemblée.

Président : Renaud Pinoit
Vice Présidente : Elisabeth Tabary

Secrétaire : Françoise Letort
Secrétaire adjointe : Mireille Guillet

Trésorière : Annette Anil
Trésorier adjoint : Christian Sanchidrian

Autres membres du CA par ordre alphabétique :

Gisèle Arnault, Marie-Christine Baffoux Kays, Chantal Berlemont, Evelyne Deregnaucourt, Brigitte Devilez, Nadette Le Roy, Eric Racofier, Florence Vignaud.

Commissaire aux Comptes : Monsieur Dubois.